YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2007

DELIBERATION N° 2007/05/1223

OBJET : Affectation du résultat - Exercice 2006.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES règlement définitif du budget 2006,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2006, d'un montant de 7 668 033,96 € comme suit :

INVESTISSEMENT : compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" : 6 495 947,87 € correspondant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT : compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" : 1 172 086,09 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 16.5.2007
et de la publication le 18.5.2007
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
Charles de Gaulle - 91330 Yerres - Tél. : 01 69 48 72 30 - Fax : 01 69 48 63 98
Site Internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire